Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 04/11/2025
ID : 060-216004473-20251031-DE2025499-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 08
Absents : 06
Exclus : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 octobre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et Mrs CATTELOIN, DUPUY, FLEURY, et GOMES

Absents excusés : Mme DECAMP
Mme OUGHLIS-HENRY
M COUTELET
M SAINT- POL
M RAYNAUD

Absent : M. DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération N°=2025499 du 31 Octobre 2025 : SMAS : rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024

Sur proposition de Madame le Maire, considérant :

- Conformément à l'article 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après examen du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024 du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons qui a fait l'objet d'un avis favorable en commission consultative des services publics locaux,

- Aucune remarque n'ayant été formulée,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité,
PREND ACTE du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service de l'année 2024 du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 31 octobre 2025

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmise en Préfecture le 04/11/2025